MÉMOIRE

Évaluation périodique
1999-2003
du plan conjoint des producteurs
de bois de l'Estrie

Présenté à la Régie des marchés agricoles
et alimentaires du Québec
le 22 avril 2004
à Sherbrooke

Préparé par le
Syndicat des producteurs
de bois de l'Estrie
4300, boul. Bourque
Rock Forest, Québec
J1N 2A6

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Première partie

Présentation du Syndicat gestionnaire du plan conjoint des producteurs de bois de l'Estrie

1. La mission..... 3
2. La Loi..... 3
3. Sa composition..... 3
4. Les ressources financières..... 4

Deuxième partie

Les faits saillants

5 ans de vie syndicale et de mise en marché

- 1999 4
- 2000 5
- 2001 5
- 2002 6
- 2003 6

Troisième partie

1. Les services aux producteurs
   - La mise en marché..... 7
   - L'Arbre-Plus..... 7
   - Le site internet..... 7
2. Le territoire du Syndicat
   - La carte du territoire..... 8
3. Les partenaires forestiers
   - Les Agences..... 8
   - Les MRC..... 9
   - Les papetières..... 9
     - Domtar..... 10
     - Kruger..... 10
   - Les scieries..... 10

Quatrième partie

- Les priorités du Syndicat pour les prochaines années..... 11

Cinquième partie

- La conclusion 12

Annexes

Territoire du plan conjoint des producteurs de bois de l'Estrie..... 14
Les règlements du plan conjoint..... 15
Les huit principes de la politique forestière du SPBE..... 16
L'Arbre-Plus..... 17

PREMIÈRE PARTIE

PRÉSENTATION DU SYNDICAT GESTIONNAIRE DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE L'ESTRIE

1. LA MISSION

"Par le plan conjoint, le Syndicat se doit de rechercher, arrêter et appliquer des normes de production rationnelles susceptibles d'empêcher la dilapidation des boisements et d'éviter toute surproduction."

Les objets du plan conjoint ont été pensés et écrits par des gens très avant-gardistes au début des années 60. Il faut les relire et les faire nôtres, car ils sont toujours d'actualités.

2. LA LOI

Le Syndicat gère le plan conjoint en conformité de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche.

Le règlement général du Syndicat tient à la fois de la Loi sur les syndicats professionnels et de la Loi sur les producteurs agricoles.

3. SA COMPOSITION

Le Syndicat est administré par un conseil d'administration de 10 producteurs de bois répartis également dans les cinq secteurs.

Des 10 administrateurs qui formaient le conseil en 1998, six sont encore avec nous en 2004. Nous croyons qu'il est sain pour une organisation comme la nôtre qu'il y ait du sang neuf de temps à autre au conseil d'administration.

Le conseil exécutif est composé de cinq membres qui se réunissent au besoin des activités du Syndicat et des mandats que lui confie le conseil d'administration.

Le personnel du Syndicat forme une équipe de huit employés, à laquelle on intègre occasionnellement des contractuels pour les projets.

4. LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Depuis fort longtemps, le Syndicat a toujours présenté à ses membres des bilans financiers sains qui représentent fidèlement les résultats de son exploitation.

Les différents fonds ont des montants accumulés qui permettent de voir l'avenir positivement. L'argent étant le nerf de la guerre, nous sommes en position de livrer les batailles, si nécessaire.

Le dernier contrat à long terme signé avec Kruger nous permet de continuer à alimenter le fonds d'aménagement forestier à raison de 0,26 $ le mca livré. Abitibi-Consolidated qui a mis fin à ses achats de bois estriens en 1999 et Domtar ont arrêté de contribuer financièrement à ce fonds.

Avec la venue prochaine de la certification forestière, le Syndicat entend mettre en place un fonds qui financera la gestion du programme et nous inviterons les industriels forestiers à y contribuer.

DEUXIÈME PARTIE

LES FAITS SAILLANTS
5 ANS DE VIE SYNDICALE ET DE MISE EN MARCHÉ

- **1999**

➢ Les volumes de sapin-épinette pâte sont à la baisse, Abitibi-Consol n'achète plus de bois de l'Estrie. Nous livrons seulement à la Kruger.

➢ Les producteurs augmentent leur vente de bois de sciage en longueur de huit pieds, ce qui compense largement pour les pertes de volumes dans le quatre pieds. Les ventes totales du Syndicat sont à la hausse.

➢ Nous allons en arbitrage devant la Régie avec Domtar. C'est le début d'une grande aventure, alors que les bois feuillus sur les superficies endommagées par le verglas de 1998 ne trouvent preneur qu'en partie.

- **2000**

➢ L'assemblée générale annuelle du Syndicat prend position et mandate son conseil d'administration à travailler à la mise en place d'un plan conjoint national pour la mise en marché des bois de la forêt privée.

➢ Domtar ferme son poste de réception aux producteurs de l'Estrie pour les cinq premiers mois de l'année, suite à un désaccord sur le contrat d'achat.

➢ Le Syndicat signe un contrat avec Pulp and Paper of America et livre 8 800 tonnes vertes de feuillus aux États-Unis, lors du printemps 2000.

➢ Les ventes de bois aux scieries prennent de l'ampleur en Estrie, augmentation de 12%, mais les producteurs voient leur revenu annuel de vente de bois baisser de 5 M $ sur l'année précédente.

➢ En 2000, plus de 100 M de pmp de bois en provenance de la forêt privée estrienne sont vendus aux scieries, un sommet pour le Syndicat.

➢ Le Syndicat devient mandataire du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs pour gérer le statut de producteur forestier en Estrie.

- **2001**

➢ Les livraisons des bois à pâte de sapin-épinette augmentent de 41% et celle des bois à pâte des feuillus diminuent de 15% à la Domtar.

➢ Les prix des bois à pâte de sapin-épinette augmentent de 9,1% alors que ceux des feuillus durs diminuent de 4% et 8,5% pour le tremble.

➢ Durant cette année, le Syndicat a rencontré plus de 500 producteurs lors des différentes activités.

➢ Le Syndicat met en place une ligne téléphonique *Info-sciage* qui informe le producteur sur les plus récents prix des bois de sciage. La mise à jour se fait régulièrement, dès qu'un acheteur nous signifie une modification à sa liste de prix.

➢ Le Syndicat se met à la page avec le paiement direct aux producteurs et transporteurs et diminue les délais de paiement des bois de plus d'une semaine.

- **2002**

➢ Les livraisons totales des producteurs de bois de l'Estrie aux industriels forestiers atteint un niveau record de 1,4 M de mètres cubes apparents pour la mise en marché de 2002. Les paiements des acheteurs au Syndicat atteignent 44,5 M $.

➢ Augmentation du volume des livraisons de bois à pâte de 18,4%.

➢ Augmentation du volume des livraison de bois de sciage de 20,6% dont 33,6% pour le sapin-épinette.

- **2003**

➢ Baisse importante de 22% des livraisons aux papetières, 11,5% pour le sapin-épinette à la Kruger et 25,5% pour les feuillus à la Domtar.

➢ Le sciage est à la baisse de 11%.

➢ Les livraisons totales sont moindres de 14,7% après une année record en 2002.

➢ Constatant une baisse importante des livraisons, les papetières accordent une hausse de prix pour stimuler les producteurs à livrer chez elles. Le sapin-épinette est payé, au producteur sur le bord de chemin, 120,35 $ la corde de quatre pieds et les prix pour les billes de feuillus mélangés en longueur de huit pieds livrées à la Domtar atteignent 68,00 $ la tonne métrique anhydre. Le tremble est à 65,40 $ la tonne métrique anhydre. Un sommet pour les prix des bois à pâte payés par les papetières au SPBE tant à l'usine qu'au bord de route.

TROISIÈME PARTIE

1. LES SERVICES AUX PRODUCTEURS

• LA MISE EN MARCHÉ

Le Syndicat, avec son service de paie hors pair, s'est donné comme mandat de payer les producteurs la même journée qu'il reçoit le paiement du scieur ou à tout le moins le jour suivant. Pour les bois livrés aux papetières, nous payons les producteurs hebdomadairement.

• L'ARBRE-PLUS

Le bulletin d'information *L'Arbre-Plus* est un bimestriel dont la première parution remonte à novembre 1987. Il est envoyé aux 10 700 producteurs inscrits sur notre liste et à plus de 350 intervenants privilégiés de la forêt privée estrienne.

Nous sommes bien fiers de notre bulletin et il est dans nos projets à moyen terme de revoir sa conception graphique et éditoriale.

De plus, dans notre bulletin nous publions les prix du bois de sciage que les acheteurs nous transmettent après qu'on les ait sollicités pour leur fixer une date de tombée du journal. Cela permet à chacun d'ajuster son prix à la concurrence et au marché à tous les deux mois par *L'Arbre-Plus*.

C'est très révélateur sur les prix obtenus et grandement apprécié par les producteurs et les acheteurs.

L'Arbre-Plus est le véhicule de communication officiel du Syndicat.

Dans la dernière parution de notre journal nous avons fait paraître un sondage qui portait sur les besoins de formation des producteurs, près de 70 personnes ont répondu au sondage.

• LE SITE INTERNET

En 2002, le Syndicat s'est doté d'un site internet www.spbestrie.qc.ca. Depuis un an, il est pleinement fonctionnel et nous croyons modestement qu'il est le meilleur en son genre pour trouver tous les renseignements susceptibles d'intéresser le producteur.

Nous l'avons voulu complet, facile d'utilisation et fonctionnel. Il a, comme autre avantage non négligeable, d'assurer un suivi hebdomadaire des prix du bois de sciage. Cela a comme conséquence que les industriels doivent rajuster leurs prix régulièrement pour rester concurrentiels.

2. LE TERRITOIRE DU SYNDICAT

- **LA CARTE DU TERRITOIRE**

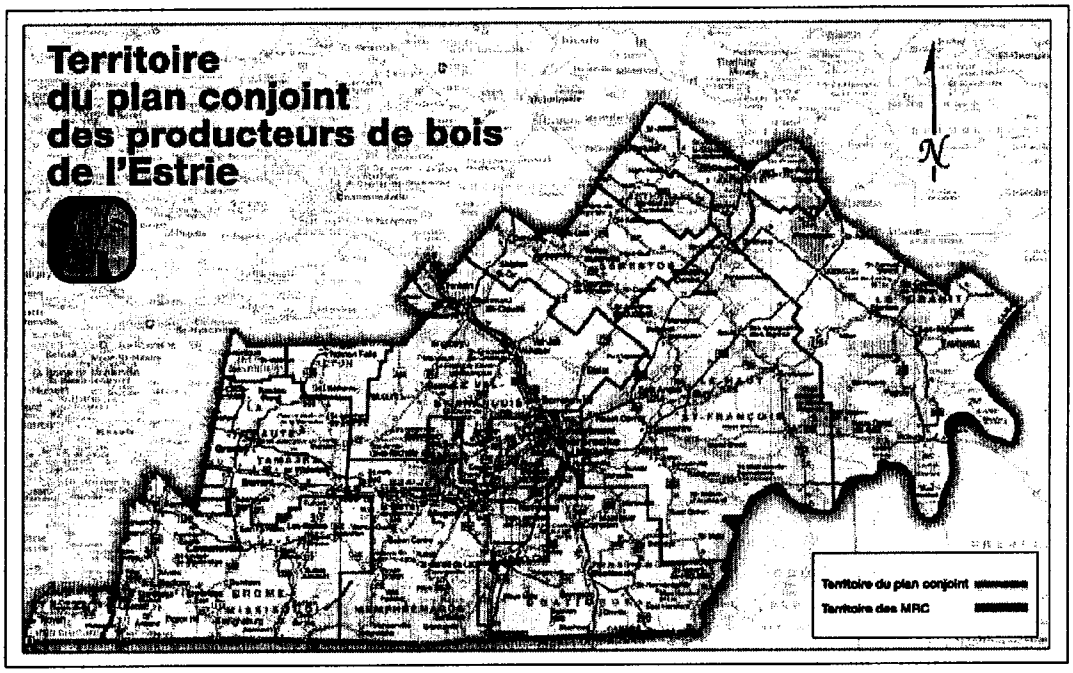

3. LES PARTENAIRES FORESTIERS

- **LES AGENCES**

Au nombre de quatre sur notre territoire, nous retrouvons au centre l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie, à l'ouest l'Agence forestière de la Montérégie, à l'est l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière et au nord l'Agence forestière des Bois-Francs.

Le Syndicat est membre actif de chacune des quatre Agences. Il possède un siège au conseil d'administration de celles de l'Estrie et de la Montérégie.

Le Syndicat s'est vu confier le mandat pour confectionner le PPMV de l'Agence de l'Estrie et ses administrateurs et son personnel ont travaillé activement sur les comités des autres Agences pour la confection de leur PPMV.

Les représentants des producteurs, aux nombre de quatre, ont eu à batailler ferme au sein du conseil d'administration de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie pour revendiquer les droits et la place des producteurs dans la gestion de leurs boisés. Aujourd'hui, nous croyons avec l'arrivée d'un nouveau président, M. Jean-Guy Saint-Rock, que les membres du conseil vont travailler ensemble pour le bien de l'Agence et des producteurs.

Le budget de plus de 4 M $ du programme de mise en valeur a une incidence directe sur la production de fibre et les volumes de bois mis en marché par le Syndicat. Nous voulons que les producteurs produisent au maximum de la capacité de leur boisé dans le respect du développement durable.

Vu qu'en 2004, une coupe du budget est annoncée, une baisse de l'activité de mise en valeur en résultera. Les industriels risquent de voir diminuer leur approvisionnement et si cette tendance à vouloir diminuer le budget de la mise en valeur devait se perpétuer, les conséquences négatives pour la production et la mise en marché occasionneraient les problèmes qu'on devine aux transformateurs ...

- **LES MRC**

Sur le territoire du plan conjoint, nous dénombrons 14 MRC et plus de 150 municipalités.

Le Syndicat est présent et actif au sein des comités Forêts, là où il y en a.

De plus, les producteurs nous sollicitent pour que l'on interviennent dans les modifications aux règlements sur l'abattage d'arbres que les MRC s'apprêtent à apporter. Le Syndicat a pris l'engagement d'épauler les producteurs aux assemblées de consultations et nous avons reçu l'appui de la Fédération de l'UPA-Estrie et ses comités consultatifs agricoles (CCA).

- **LES PAPETIÈRES**

Le Syndicat entretient, présentement, de très bonnes relations avec les représentants des deux seules papetières avec lesquelles nous avons des contrats d'achat de bois à long terme, Domtar et Kruger.

- **DOMTAR**

Avec Domtar, nous pouvons dire que l'an 2000 a été assez mouvementé, mais aujourd'hui en 2004 nous travaillons ensemble à ce qu'elle puisse recevoir le bois qu'elle s'est engagée à acheter des producteurs estriens.

La certification forestière étant une priorité pour Domtar, nous nous sommes engagés à travailler ensemble sur ce dossier. Nous croyons que nous arriverons à ce que les producteurs répondent au besoin de Domtar.

De plus, face à la réglementation municipale et autres contraintes contenues dans les lois sur l'environnement et sur la protection du territoire agricole, le Syndicat a déjà entrepris des actions qu'il juge nécessaire à assurer aux propriétaires le droit de produire.

- **KRUGER**

C'est depuis plus d'un an que nous rencontrons les représentants de Kruger pour évaluer et trouver un moyen pour qu'une partie des bois livrés en longueur de quatre pieds à Trois-Rivières soient transférés à une usine de sciage en longueur de huit pieds.

Bien entendu, la scierie sera située en Estrie et le producteur sauvera sur ses frais de transport. Ce qui lui permettra de recevoir plus de revenus nets pour son bois et assurer un meilleur revenu pour son produit. Pour que cette entente soit réussie, il faudra que les trois parties, le producteur, la papetière et le scieur soient gagnant. C'est une des raisons pour laquelle la négociation est longue.

- **LES SCIERIES**

Le 26 novembre 2003 nous avons signé, pour une troisième fois avec l'AMBSQ, une entente cadre de cinq ans qui a débuté le 1er janvier 2004. Nous sommes signataires de cette entente avec les SPB de Québec et Mauricie. Avec cette entente, les producteurs reçoivent les meilleurs prix payés par l'industrie au Québec.

En plus, nous avons une belle complicité avec l'ensemble des scieries avec qui nous faisons affaires. Tant pour les résineux que les feuillus.

M. André Houle, technicien forestier, qui est notre homme terrain, réussit à aiguiller efficacement les producteurs vers l'acheteur qui leur convient le mieux. Il se doit de tenir compte de la qualité du bois que produit le producteur et ainsi maximiser ses revenus.

Plusieurs critères sont importants dans le choix de l'usine de sciage où le producteur vend son bois : le prix usine est très important à connaître, mais il faut tenir compte du coût de transport et de la qualité de bois exigée par l'industriel avant de déterminer la destination des produits.

QUATRIÈME PARTIE

- **LES PRIORITÉS DU SYNDICAT POUR LES PROCHAINES ANNÉES**

➢ Maximiser les revenus des producteurs par la formation afin de tirer le meilleur d'un arbre. Nous allons guider le producteur à faire plusieurs types de produits : pâte, palette, sciage, 8-10-12-16 pieds et déroulage.

➢ Le dossier de la certification, devrait aboutir d'ici cinq ans. Nous avons commencé en tant qu'organisation, à consacrer plusieurs heures à ce dossier. Nous avons tenu régulièrement les producteurs au courant des derniers développements dans chacune des Initiatives. Nous sommes rendu à l'étape de faisabilité, à savoir si les acheteurs avec lesquels nous faisons affaire exigeront des produits certifiés et comment nous nous emploieront à répondre à leur besoins. Rappelons-nous également de l'adoption en 1997, par le Syndicat, d'une politique forestière en accord avec les principes du développement durable ainsi que la distribution du *Guide des saines pratiques* en 1994 au 10 400 propriétaires de boisés estriens. Ce guide fût révisé en 2000 et distribué à nouveau aux producteurs de bois.

➢ Les dossiers de la mise en valeur de la forêt privée et les réglementations municipales sont deux dossiers dans lesquelles nous allons continuer de travailler à fond, car c'est l'avenir de la production forestière qui est en jeu.

➢ Le Syndicat travaille présentement sur un projet concernant les cerfs de Virginie. De concert avec la Fondation de la faune et la Société de la faune et des parcs de l'Estrie, nous avons engagé deux biologistes qui élaboreront dans les prochains mois un Plan de mise en valeur du cerf de Virginie en Estrie. Le plan d'actions devrait nous permettre d'aider les producteurs qui subissent dans leur boisé des dommages causés par le trop grand nombre de cerfs.

CINQUIÈME PARTIE

- **LA CONCLUSION**

Nous attendons continuer d'administrer le plan conjoint de façon rigoureuse et ayant en tête le soucis constant que chacun des producteurs puissent retirer de son boisé le maximum de revenus.

Nous sommes aussi conscients que les producteurs devront continuer d'intégrer à leurs pratiques de récolte et d'aménagement les éléments de durabilité.

LE SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE L'ESTRIE

DOCUMENTS PERTINENTS

- Rapport annuel 2002
- Arbre-Plus – Avril-mai 2004
- Guide de saines pratiques

Territoire du plan conjoint des producteurs de bois de l'Estrie

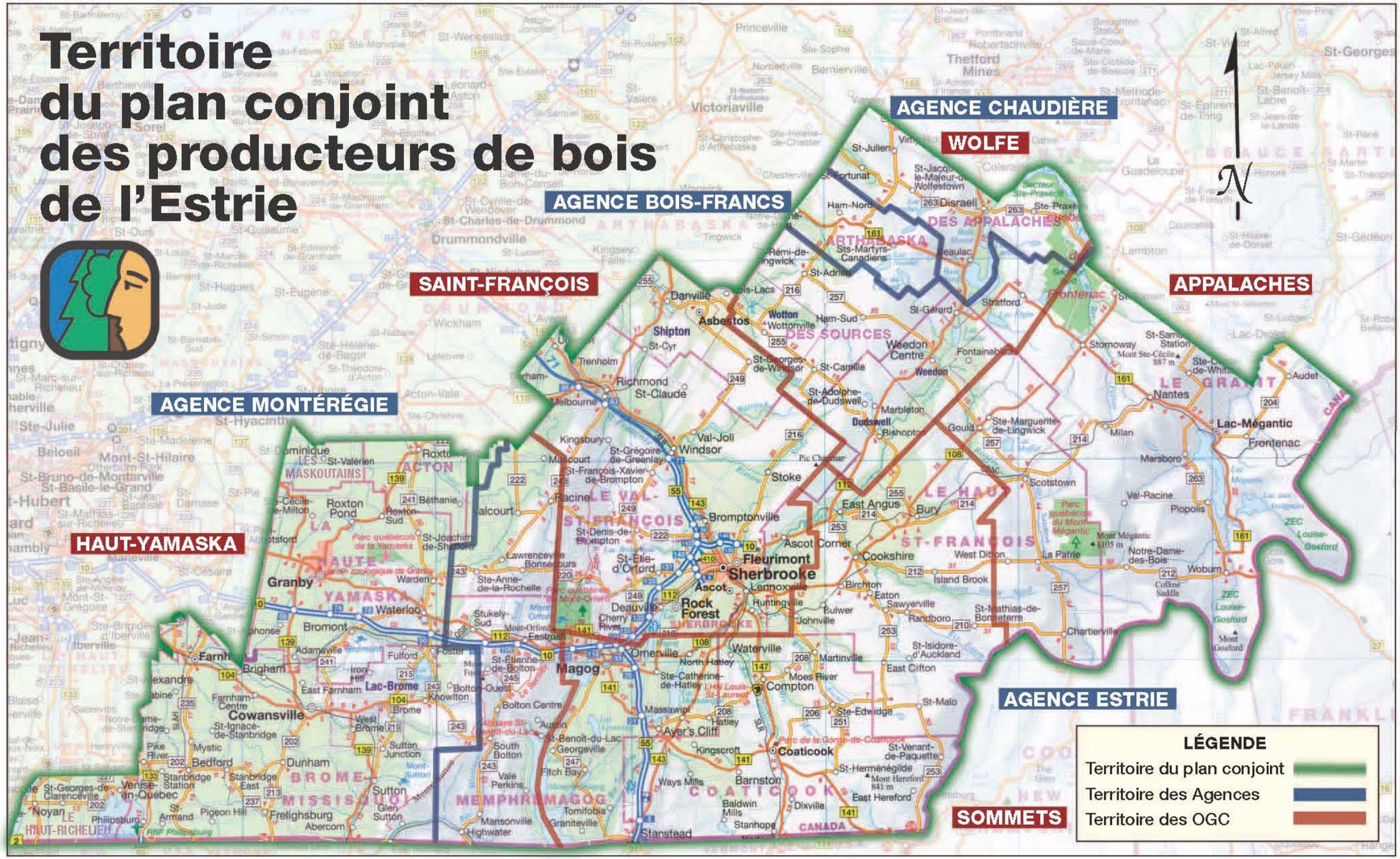

les règlements du plan conjoint

- Plan conjoint des producteurs de bois de l'Estrie (1965)
- Règlement sur les contributions des producteurs de bois de l'Estrie (1965)
- Règlement des producteurs de bois de l'Estrie sur la contribution pour l'application des règlements de péréquation, d'exclusivité et de contingentement (1991)
- Règlement sur le fonds de roulement du Syndicat des producteurs de bois l'Estrie (1985)
- Règlement sur le fonds de recherche et de protection des producteurs de bois de l'Estrie (1981)
- Règlement sur l'exclusivité de la vente des producteurs de bois de l'Estrie (1981)
- Règlement sur la péréquation des prix du bois des producteurs de bois de l'Estrie (1982)
- Règlement sur les contingents de mise en marché des producteurs de bois de l'Estrie (1982)
- Règlement sur la division en groupes des producteurs de bois de l'Estrie (1986)
- Règlement sur le fichier des producteurs de bois de l'Estrie (1991)
- Règlement sur la conservation et l'accès aux documents du Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie (1991)

politique forestière du SPBE

Le Syndicat œuvre activement à l'adoption de saines pratiques forestières par les producteurs de bois et à la mise en place d'un système de gestion durable. Pour s'acquitter de cet engagement, le Syndicat respecte les principes suivants :

1. Le Syndicat s'engage à respecter la biodiversité des écosystèmes forestiers.
2. Le Syndicat encourage l'utilisation polyvalente de la forêt dans le respect des droits des propriétaires de boisés.
3. Le Syndicat fait respecter le règlement soutenu de la forêt privée de son territoire.
4. Le Syndicat favorise la protection et la mise en valeur des composantes et des fonctions des écosystèmes forestiers.
5. Le Syndicat s'engage à promouvoir le respect par les propriétaires des normes et législations en vigueur.
6. Le Syndicat travaille continuellement à améliorer les modes de gestion de la forêt privée afin de tenir compte des nouveaux besoins des propriétaires, des demandes de la population et des nouvelles connaissances.
7. Le Syndicat offre aux producteurs forestiers, aux groupes concernés et intéressés par la gestion de la forêt privée, l'opportunité d'harmoniser leurs objectifs respectifs par leur participation au processus de planification de la gestion forestière.
8. Le Syndicat offre aux producteurs de bois sur son territoire des sessions d'information et de formation qui font notamment la promotion de la santé et de la sécurité au travail en milieu forestier.

Le 24 avril 1997

Forest
L'arbre plus
Les demandes de contingent 1990
PAUL VALLÉE INC.
SPÉCIAL L'arbre PLUS
BOIS DE SCIAGE
Liste des prix du bois de sciage
L'arbre plus
BULLETIN D'INFORMATION PUBLIÉ PAR LE SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE L'ESTRIE
VOLUME 1, NUMÉRO 1
NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1987
UNE PREMIÈRE ET
UNE
VOLUME 2, NUMÉRO 6
L'arbre
Pour que les
suivent l'en
Marius Blais accède à la présid